



OPERATION IMPRIM'VERT

L'environnement constitue pour les entreprises du secteur de l'industrie graphique, une problématique à résoudre et un facteur de progrès à saisir.

En effet, les études montrent que 80% des déchets toxiques (bains de révélateurs et fixateurs, solvants souillés...) ne sont pas éliminés correctement. Aussi la protection de l'environnement représente un atout non négligeable en terme d'image auprès de la clientèle des imprimeurs. Par ailleurs, respecter les règles environnementales, c'est aussi progresser au niveau de la sécurité des salariés dans l'entreprise.

OBJECTIF :

Proposer aux professionnels de l'industrie graphique une opération de sensibilisation et d'accompagnement des imprimeurs dans une démarche de gestion de leurs déchets toxiques

PUBLIC CONCERNE :

Les professionnels de l'industrie graphique.

PRESTATIONS :

3 critères sont à respecter pour être « IMPRIVERT » :

- L'élimination conforme des déchets dangereux :
 - Les fixateurs et révélateurs de plaques et de films,
 - Les solvants de nettoyage,
 - Les solutions de mouillage usées,
 - Les chiffons d'essuyage,
 - Les boîtes d'encres vides,
 - Divers liquides et pâteux (encres, huiles...)
- Le stockage des liquides dangereux sur rétention
- L'abandon des produits étiquetés toxiques

Une aide est attribuée par la Région aux professionnels signataires de la charte d'engagement. L'aide est de 1 000 euros pour la période au cours de laquelle l'entreprise s'engage, un second versement de 500 euros, attribuée par la Région, est effectué lors du premier renouvellement consécutif à cet engagement.

L'aide est versée suite aux justificatifs (souscription d'un contrat annuel avec une entreprise spécialisée et/ou justification de l'enlèvement, par exemple).

Contact

Service économique - Nadège MESSELEKA

Tél : 04 90 80 65 36 – Fax : 04 90 80 65 66 – se-nmesseleka@cm-avignon.fr